

Image not found or type unknown



## Construction maison à quotités inégales

Par **Eterlou**, le **04/05/2016** à **09:40**

Bonjour,

Mon conjoint et moi allons faire construire une maison.

Le terrain est en cours d'acquisition. Nous allons spécifier dans l'acte d'achat du terrain que les quotités ne seront pas égales : 30 % pour lui & 70 % pour moi.

La propriété de la construction qui sera édifiée sur ce terrain est elle réputée d'office aux quotités indiquées sur l'acte de propriété du terrain ? c'est à dire 30 % pour mon conjoint & 70 % pour moi. Ou faut-il faire établir un document spécifique ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement